

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1460 nommant un contrôleur des personnes franchis Sant la frontière du Somaliland dans un sens ou dans l'autre.

n° 1460

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vull'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ; Après accord du colonel commandant supé rieur des troupes de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le chef de poste de Loyada (à condition qu'il soit européen) est chargé, à compter de ce jour, du contrôle des personnes franchissant la frontière du Somaliland dans un sens ou dans l'autre. Il prendra auprès du chef du service de la sûreté les consignes établies par ce der nier et approuvées par le Gouverneur. Art. 2. —La présente décision sera en registrée, communiquée partout où besoin sera et publiée au Journal officiel de la colonie

Pour le Gouverneur en mission :L'Administrateur des colonies, inspecteur des affaires administratives,CHAMBORE-DON.